



Section de Bayonne

COMPTE-RENDU CHSCT 64 COVID 19 le 06/05/20

La douane a présenté son plan de reprise d'Activités (PRA) par l'intermédiaire de Monsieur le Directeur Interrégional de Bordeaux. Exercice réalisé avec brio.

Ce document revêt deux points essentiels par branche d'activité :

- La reprise des missions qui incombent à DGDDI
- La protection des agents pour les assurer.

Pour les op/co ag

S'agissant des missions considérées comme essentielles c'est le télétravail qui doit être maintenu à un très haut niveau. Tant que les conditions sanitaires ne permettent pas la réalisation de contrôle chez les opérateurs.

CGT Tous les agents, sans exception doivent être associés au PRA de leur pôle d'activité. Rien ne doit s'opposer à ce que les agents qui ont télétravaillé pendant la période de confinement, avec malgré tout un haut niveau de service rendu, doivent pouvoir le rester, même 5 jours par semaine, si c'est le souhait de l'agent, dans la mesure du possible.

Pour la surveillance

Sans dénigrer le travail accompli pour élaborer ce plan, il est évident que nous n'avons pas du tout la même notion du mot progressivité qui se résume en surveillance, à accorder des autorisations d'absence pour les populations « fragiles » ainsi que pour la garde d'enfants dans l'impossibilité d'être scolarisés.

L'heure devrait être encore à la prudence, au lieu de ça, caché derrière le dogme de la LCF toute la chaîne hiérarchique (surv) cautionne le fait de mettre un maximum d'agents sur le bitume, comme si rien ne s'était passé.

CGT En matière de prévention c'est une grosse erreur !

Concernant les mesures de protection, en dehors des Equipements de Protections Individuelles (EPI),

le plus efficace reste les gestes barrières et la distanciation sociale. La distanciation n'est possible que lorsque la reprise d'activité en présentielle est réellement progressive.

CGT Nous leur rappelons les positions de l'INRS sur les risques biologiques, à savoir que le masque chirurgical n'est qu'un dispositif médical destiné à éviter les projections des gouttelettes émises par chaque utilisateur mais qu'en revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très

petites particules en suspension dans l'air.

Il est donc avéré que les masques FFP2 sont plus protecteurs face au virus car plus filtrants que les masques chirurgicaux. Nous demandons alors, que les douaniers qui doivent intervenir au contact de l'utilisateur avec des flux importants de personnes et de marchandises transfrontaliers, en soient dotés. Nous osons parler des masques en tissu, dit « grand public » qui à terme risquent d'être proposés.

Il est très alarmant, que le schéma d'achat gouvernemental des masques, nous prive de suivre l'avis même de la médecine prévention, qui a préconisé à minima le port du masque chirurgical.

A terme, ce sera masque en tissu pour tous, avec un taux de protection à 60 % s'agissant des projections. Compte-tenu des conditions de travail mis en place, notamment pour la branche surveillance, nous sommes tout proche de l'effet placebo.

Les préfets des Pyrénées-Atlantiques et des Landes sont en capacité de décréter que le personnel douanier est prioritaire s'agissant de la garde de leurs enfants, histoire d'avoir un taux de présentiel plus élevé.

Mais ce sera avec des protections minimalistes. Serions encore dans une gestion guidée par la pénurie.

Chacun se fera son opinion.

Les élus CGT